
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 15 décembre 2008
Séance tenue le 15 décembre 2008

Résolution: CM08 1101

Adoption - Règlement intitulé « Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Bleau, située au 13 200, boulevard Gouin Est »

Vu la résolution CM08 0668 de la séance du conseil municipal du 25 août 2008 donnant un avis de motion du Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Bleau, située au 13200, boulevard Gouin Est et mandatant le Conseil du patrimoine de Montréal afin que ce dernier tienne une séance de consultation publique sur l'intérêt de procéder à la citation de ladite maison;

Vu la séance de consultation publique tenue par le Conseil du patrimoine de Montréal le 8 octobre 2008, à 19 h, au Chalet d'accueil du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pavillon des Marais;

Vu l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal sur le projet de règlement en date du 13 novembre 2008;

Attendu que suite à la consultation publique, des modifications ont été apportées au projet de règlement initial;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date des 30 juillet 2008 et 3 décembre 2008, par ses résolutions CE08 1355 et CE08 2232;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter, avec modifications, le règlement intitulé « Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Bleau, située au 13200, boulevard Gouin Est » et de le joindre au dossier 1084615002.

Adopté à l'unanimité.

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Règlement 08-071

Signée électroniquement le 18 décembre 2008